



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un,
Le 20 janvier à 18h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MEDOC,
Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire
A la salle Joseph DESPAZE, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2021

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Auxiliaire de séance : Sophie NAVARRO

	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
	Dominique FEDIEU	*			
	Alain GUICHOUX	*			
	Marie-Christine SEGUIN				*
	Alain BLANCHARD	*			
	Mireille JUNCK	*			
	Jean-Luc NABET	*			
	Bernadette COUILLAUD-BIBARD	*			
	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
	Thierry LARTIGUE	*			
	Joëlle ARAGON		*	Alain BLANCHARD	
	Stéphane LE BOT	*			
	Denis BEAUGER	*			
	Isabelle BOIS	*			
	Katia PATARIN				*
	Aurélien DEBROSSE				*
	Coralie HAMON-GILLET	A partir délib 2021-006			Avant délib 2021-006
	Jean-Claude MARTIN		*	Priscilla GRIS	
	Priscilla GRIS	*			
	Corinne FONTANILLE	*			

ORDRE DU JOUR

2021-006 : BUDGET PRINCIPAL 2020-DECISION MODIFICATIVE n°2

A **18h31**, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers. **Treize (13)** membres du Conseil Municipal sont alors présents. **Deux (2)** sont excusés : Madame Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Monsieur Alain BLANCHARD ; Monsieur Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Madame Priscilla GRIS. **Quatre (4)** sont absents : Madame Marie-Christine SEGUIN ; Madame Katia PATARIN ; Monsieur Aurélien DEBROSSE et Madame Coralie HAMON-GILLET.

Le quorum étant atteint, la validité de la séance est proclamée.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour désigner le secrétaire de séance. **Monsieur Alain GUICHOUX**, seul candidat, est désigné **secrétaire de séance à l'UNANIMITE**.

2021-006
BUDGET PRINCIPAL 2020-DECISION MODIFICATIVE n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur l'examen d'une décision modificative relative à l'exercice 2020, consécutive à la demande du percepteur de traduire budgétairement les conséquences de la procédure d'étalement des charges exceptionnelles liées à la crise sanitaire. Il indique que c'est pour cette raison qu'un conseil municipal extraordinaire a dû être programmé et remercie les membres de l'assemblée délibérante de leur compréhension. Il présente la délibération et introduit les débats.

A **18h35**, Madame Coralie HAMON-GILLET entre en séance. **Quatorze (14)** membres du Conseil Municipal sont alors présents. **Deux (2)** sont excusés : Madame Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Monsieur Alain BLANCHARD ; Monsieur Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Madame Priscilla GRIS. **Trois (3)** sont absents : Madame Marie-Christine SEGUIN ; Madame Katia PATARIN ; Monsieur Aurélien DEBROSSE.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-037 en date du 8 juillet 2020, portant Budget Primitif Principal 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-091 en date du 9 décembre 2020, portant Décision Modificative n°1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-001 en date du 13 janvier 2021, portant étalement pluriannuel de charges exceptionnelles lié à la gestion de la crise sanitaire,

Considérant que depuis l'adoption du Budget Primitif Principal 2020, et de la décision modificative n°1, il convient de prendre en compte, à la fois pour les dépenses et les recettes, les variations des crédits depuis le vote du Budget Primitif, en investissement et en fonctionnement, notamment consécutivement à l'approbation de la procédure d'étalement pluriannuel de charges exceptionnelles lié à la gestion de la crise sanitaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR** dont 1 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Alain BLANCHARD) et **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) :

1. DECIDE d'apporter les modifications suivantes sur le Budget Principal :

COMPTES DEPENSES					
Chap.	Compte	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
FONCTIONNEMENT					
023	023			Virement à la section d'investissement	58 558.96 €
042	6812			Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement	14 639.74 €
				TOTAL	73 198.70€
INVESTISSEMENT					
040	4815	DPFI		Charges liées à la crise sanitaire COVID-19	73 198.70 €
				TOTAL	73 198.70€

COMPTES RECETTES					
Chap.	Compte	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
FONCTIONNEMENT					
042	791			Transferts de charges de gestion courante	73 198.70 €
				TOTAL	73 198.70 €
INVESTISSEMENT					
021	021	DPFI		Virement de la section d'exploitation	58 558.96 €
040	4815	DPFI		Charges liées à la crise sanitaire COVID-19	14 639. 14 €
				TOTAL	73 198.70 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-006 comme suit :

Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 1 par procuration Abstention : 0

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 18h39